

## Dossier de presse

# Seirich, un dispositif d'évaluation du risque chimique en entreprise

23 novembre 2017



En partenariat avec :



Contact presse : Marie-Eva Planchard – 01 40 44 14 40 – [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

# Sommaire

Page 3 ... Seirich en 2017 : quoi de neuf ?

Page 4 ... Le dispositif Seirich : quelques rappels

Page 6 ... Témoignages d'utilisateurs de Seirich

Page 7 ... Les partenaires de Seirich

**En 2015, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) lançait le logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel), dans le cadre d'une convention nationale pour la prévention du risque chimique associant de nombreux partenaires<sup>1</sup>.**

**Cet outil informe les entreprises sur leurs obligations réglementaires, aide à évaluer leurs risques chimiques et à mettre en place un plan d'actions de prévention.**

**À disposition des préventeurs, gratuitement et en ligne, ce dispositif évolue en 2017 ; ses nouvelles fonctionnalités ont été présentées le 3 octobre dernier, dans les locaux de la CNAMTS, en présence des partenaires<sup>1</sup> et des représentants de nombreux secteurs d'activités.**

---

<sup>1</sup> Cf. page 7.

<sup>2</sup> Voir : ND 2233, ND 2312 – INRS. Documents téléchargeables sur : [www.hst.fr](http://www.hst.fr)

## Seirich :

### Quoi de neuf en 2017 ?

Depuis 2015, plus de 15 000 entreprises de tous secteurs ont déjà adopté Seirich. En 2017, l'objectif de l'INRS et de ses partenaires est double :

- Favoriser le déploiement de Seirich dans les TPE (très petites entreprises) ;
- Améliorer la visibilité du dispositif d'accompagnement du logiciel : information et formation, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.

En 2017, Seirich et ses fonctionnalités évoluent.

Cette version « 2.0 » permet notamment :

- le travail en réseau ;
- un format de diffusion protégé, en mode « lecture seule », qui permet de partager les résultats des évaluations sans risques de modifications ;
- un logiciel aux performances améliorées : rapidité d'exécution, meilleure prise en charge des FDS (fiches de données de sécurité), traçabilité des évaluations, etc.

**Un dossier spécial de la revue *Travail & Sécurité*, éditée par l'INRS<sup>1</sup>, est consacré à Seirich dans le numéro d'octobre 2017, avec de nombreux témoignages d'entreprises. Des « webinaires » (présentations en ligne) seront organisés par l'INRS pour faciliter la prise en main et l'appropriation de l'outil.**

**Pour en savoir plus, rendez vous sur : [www.seirich.fr](http://www.seirich.fr)**

**De nombreuses vidéos de présentation de l'outil Seirich (incluant des « webinaires ») sont disponibles à l'adresse suivante :**

<https://www.youtube.com/c/seirich>



---

<sup>1</sup> Le dossier est téléchargeable sur : [www.travail-et-securite.fr](http://www.travail-et-securite.fr)

## Seirich : quelques rappels

### Un dispositif complet d'évaluation du risque chimique en ligne

En 2005, l'INRS a publié une méthodologie d'évaluation simplifiée du risque chimique (ND 2233)<sup>2</sup>, à partir de laquelle des entreprises ont créé des applications informatiques. Ces dernières ont fait l'objet de tests et n'ont pas donné entière satisfaction (ND 2312)<sup>2</sup>. Un groupe de travail s'est donc penché sur la question, pour définir des critères qui permettraient à une application de ce type d'évaluer les risques chimiques de manière efficace. C'est à partir de ces critères que l'outil Seirich a été réalisé.

#### Un outil tout public, avec plusieurs niveaux d'utilisations.

« Le logiciel Seirich a été pensé et développé pour s'adapter aux besoins des entreprises. Il propose ainsi plusieurs niveaux d'utilisation adaptés aux connaissances sur le risque chimique des utilisateurs », selon Raymond Vincent, chef du projet Seirich à l'INRS lors de la création de l'outil.

- **Le niveau 1** est conçu pour un **public n'ayant pas ou peu de compétences en prévention** des risques chimiques et qui souhaite entreprendre une démarche d'évaluation ;
- **Le niveau 2** concerne un **public intermédiaire**, pour mettre en œuvre l'évaluation et la prévention des risques dans l'entreprise ;
- **Le niveau 3** convient à un **public expert** en risque chimique, capable d'utiliser des outils de modélisation plus sophistiqués, d'analyser des résultats de mesures et d'interpréter avec recul les algorithmes appliqués dans Seirich.

#### Le dispositif Seirich d'information et d'aide à l'évaluation du risque chimique en entreprises, est composé d'un site web et d'un logiciel :

• **Le site web** ([www.seirich.fr](http://www.seirich.fr)) permet de se familiariser avec la démarche d'évaluation des risques développée dans Seirich, grâce à une vidéo et à des informations rappelant les enjeux de cette démarche et les obligations légales de l'employeur. Les fonctionnalités du logiciel y sont également détaillées.

- **Un quizz** offre la possibilité aux utilisateurs de tester leurs connaissances sur les risques chimiques et les aide à choisir le niveau de Seirich qui leur convient le mieux.
- **Des tutoriels** sont également proposés : comment ajouter des produits dans la base, quelles informations doit-on saisir pour évaluer les risques au poste de travail, comment éditer des documents...
- **Un module d'aide au repérage** donne aux entreprises des informations sur les produits et les substances fréquemment rencontrés dans leur secteur d'activité.
- **Une « Foire Aux Questions »** extrêmement complète offre des informations précises sur tous les domaines abordés dans le logiciel ; et pour les utilisateurs qui n'y auraient pas trouvé la réponse à leurs interrogations, une « **hot-line** » est disponible.

• **Le logiciel Seirich**, téléchargeable depuis le site web, propose :

- l'aide à la réalisation d'un inventaire des produits étiquetés et agents chimiques dangereux émis par les procédés présents dans l'entreprise ;
- la hiérarchisation des priorités d'actions ;
- l'évaluation des risques aux postes de travail ;
- l'affichage d'informations réglementaires et techniques ;
- la prise en compte des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- la visualisation de tableaux de bord pour synthétiser les résultats des évaluations ;
- la création et le suivi d'un plan d'action de prévention dans l'entreprise ;
- l'élaboration de documents de synthèse (fiches de postes, fiches produits ou fiche de traçabilité des expositions professionnelles) ;
- une procédure d'import et d'export de la base de données produits.

Le portail web et l'application Seirich sont mis à jour régulièrement par l'INRS, qui prend en compte les évolutions réglementaires (CLP, Reach, Code du travail...). L'application est régulièrement améliorée, suite aux retours d'expérience.

**Pour télécharger Seirich :** <http://www.seirich.fr>

## Témoignages d'utilisateurs de Seirich<sup>1</sup> :

### **Jean-François Lessard, animateur HSE au CNPA.**

« Nous avons signé une convention de partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) de Besançon pour accompagner une cinquantaine de gérants sur le risque chimique en s'appuyant sur Seirich. Cela représente 98 ateliers, mécaniques ou carrosseries, et donc autant d'évaluations. »

### **Christophe Gaudet, concessionnaire Gray Automobile (Haute-Saône).**

« J'ai pu réduire le nombre de mes fournisseurs, car nous achetions des produits différents pour un même usage sans nous en rendre compte. Je conserve les références les moins dangereuses, ce que je n'aurais pas pu faire sans Seirich. Je ne suis pas expert, et comparer deux FDS (fiches de données de sécurité) ne m'aurait pas permis d'arriver à des conclusions. »

### **Fabrice Baretti, contrôleur de sécurité, Carsat Bourgogne – Franche-Comté.**

« M. Gaudet a sollicité la Carsat pour obtenir des aides financières pour son projet. En s'appuyant sur Seirich, il a identifié des points d'action, comme le stockage de produits, l'aspiration des poussières de ponçage ou la ventilation du local de peinture, qui sont pris en compte dans la conception des futurs ateliers. »

### **Virginie Pilipczuk, responsable des ressources humaines, Hié Paysages (Oise).**

« La discussion a démarré fin janvier avec la MSA. Son service prévention nous a sollicités pour approfondir l'étude du risque chimique dans notre activité. Si notre document unique (d'évaluation des risques) était à jour, cet outil informatique nous permettait d'appréhender le risque chimique sous un autre angle. N'étant pas spécialiste du sujet, j'ai très rapidement adhéré à la proposition. »

### **Alain Paumier, médecin du travail, MSA.**

« La prise en main de Seirich était une découverte pour les entreprises sollicitées. Dans le cadre de l'accompagnement par la MSA, il nous paraissait important de laisser aux entreprises un outil après la formation, afin qu'elles puissent y revenir régulièrement et que cela facilite leur appréciation. Après réflexion, il a été décidé de s'orienter vers un livret qui fasse office de guide d'utilisateur. »

### **Willy Tristant, assistant QHSE, Axel France (Deux-Sèvres).**

« Je me suis rendu compte que je pouvais aller directement au niveau 3 (de Seirich), car j'avais un peu l'habitude de ce type de logiciel et je faisais déjà de l'évaluation des risques chimiques. Ce qui m'a aussi incité à changer de logiciel, c'est que celui que j'utilisais jusqu'à présent allait devenir payant ! [...] Avec Seirich, je peux faire des extractions. Cela me sort des listes de produits, avec le nom, le type de risque et les éventuels équipements de protection individuelle à porter. »

### **Angéline Berthelot, coordinatrice HSA, Thiévin (Loire Atlantique)**

« En découvrant le fonctionnement de Seirich par le biais des tutoriels et des formations, on complète en même temps ses connaissances sur le risque chimique lui-même, ce qui est vraiment appréciable et permet de rendre l'apprentissage moins rébarbatif. »

---

<sup>1</sup> Travail & Sécurité, octobre 2017, Dossier pp. 15-28.

Le dossier est téléchargeable sur : [www.travail-et-securite.f](http://www.travail-et-securite.f)

## Les partenaires du projet Seirich :

A l'origine, Seirich a été développé dans le cadre d'une convention nationale entre la CNAMTS, l'INRS, la DGT, l'UIC, l'UIMM et le SIPEV et d'un partenariat avec le CNPA. Dans une charte signée en 2017, ces acteurs ont réaffirmé leur engagement à pérenniser l'outil et à le promouvoir auprès des entreprises. Depuis 2015, la MSA participe au projet : elle promeut Seirich auprès de ses adhérents et contribue au retour d'expérience.



### A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ; [www.twitter.com/INRSFrance](https://www.twitter.com/INRSFrance)



### A propos de la CNAMTS :

La branche accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP), une des cinq branches de la Sécurité sociale, gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Les orientations relatives à la politique de prévention et d'assurance des risques professionnels sont déterminées par la commission paritaire des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP). Grâce à ses trois missions complémentaires : prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifier les entreprises, la branche AT/MP développe une gestion globale du risque. Pour l'aider dans ses missions de prévention et de prospective sur les risques professionnels, la Cnamts finance l'INRS et Eurogip ; elle anime et coordonne le réseau des caisses locales et régionales (102 caisses primaires, 16 caisses régionales, 4 caisses générales et 1 caisse de sécurité sociale) chargées de mettre en œuvre la politique de gestion du risque.

Retrouvez plus d'informations sur : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>



### **A propos de la direction générale du travail (DGT) du ministère chargé du travail :**

Au sein du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la Direction Générale du Travail a, parmi ses missions, celle d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises et de faire progresser la qualité et l'effectivité du droit du travail. Elle fixe les grandes orientations de la politique du travail, élabore et fait évoluer les normes juridiques et techniques nationales en matière de droit du travail. Son rôle est également de veiller à l'application du droit du travail. Pour cela, elle s'appuie sur le système d'inspection du travail.

En matière de santé et la sécurité au travail, la DGT définit les règles de protection de la santé et de sécurité au travail et les orientations de la politique publique dans ce domaine. Elle transpose le droit communautaire en la matière et contribue à son application en France. La DGT met à disposition de nombreuses informations sur la santé et la sécurité au travail (réglementation, bonnes pratiques, etc.) sur le site <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/>



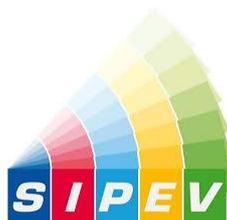
### **A propos du CNPA :**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est une organisation patronale fondée en 1902 pour représenter et défendre les professions des services et de la distribution automobile, du véhicule industriel, du cycle et motorcycle en France.

Le CNPA représente des entreprises de toutes tailles, de la TPE/PME au grand groupe, dans les 21 métiers du secteur "aval" de la filière automobile, de la sortie du véhicule jusqu'à sa destruction : garagistes mécaniciens, carrossiers, concessionnaires de véhicules particuliers, industriels ou deux-roues, dépanneurs, recycleurs, stations-service, loueurs, mécaniciens, réparation rapide, éducation routière, contrôle technique...

Il agit au quotidien pour la vie des entreprises du secteur, des salariés, mais aussi pour l'environnement et pour le consommateur.

[www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr)



### **A propos du Sipev :**

Le Syndicat National des Industries des Peintures, Enduits et Vernis (SIPEV) regroupe les fabricants de produits de revêtements à haute performance et innovants dans les secteurs de l'anticorrosion-marine, de l'automobile, du bâtiment, de la décoration-grand public et de l'industrie. Affilié à la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, Préservation du Bois (FIPEC), le SIPEV assure la défense et la représentativité de ses entreprises, de la PME au groupe international. Il constitue un pôle de partenaires économiques majeurs essentiel à tous les secteurs d'activités.

<http://www.sipev.org>



**A propos de l'UIC :**

Porte-parole d'un secteur industriel jouant un rôle capital dans l'économie française, l'Union des Industries Chimiques (UIC) rassemble quelque 1 300 établissements opérant en France.

L'UIC contribue au maintien de la compétitivité et au développement de l'industrie chimique et de ses applications en France. Elle est active aux niveaux européen, national et territorial. Fédérant l'ensemble des acteurs, elle est le promoteur incontournable de la croissance durable de l'industrie chimique en France.

<http://www.uic.fr/>



**A propos de l'UIMM :**

L'UIMM représente 42 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 10 fédérations professionnelles et 59 chambres syndicales territoriales

Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

<http://uimm.fr/>



**A propos de la MSA :**

La Mutualité sociale agricole (MSA) gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés et des salariés agricoles : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la retraite complémentaire obligatoire des exploitants agricoles. En complément de la protection sociale légale, la MSA mène une politique d'action sanitaire et sociale et des actions de prévention dans le domaine de la santé. Décentralisée, elle repose, au niveau national sur une Caisse centrale, des caisses de MSA au niveau départemental ou pluridépartemental, et de nombreuses agences locales, au contact des assurés du monde agricole. La MSA compte 35 entités en France.

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



# SEIRICH

Évaluer le risque chimique

**Le logiciel téléchargeable librement  
et son dispositif d'accompagnement  
évoluent pour :**



INCENDIE

✓ *faciliter la réalisation de l'inventaire, l'évaluation des risques et l'établissement d'un plan d'actions*



ENVIRONNEMENT

✓ *vous permettre de travailler en réseau ou en mode "lecture seule"*



SANTÉ

✓ *vous accompagner dans votre démarche de prévention via une offre d'information, de formation et d'assistance*

Avec plus de 15 000 utilisateurs,  
SEIRICH, une référence pour l'évaluation du risque chimique.

ETIQUETTES



Plus d'infos sur  
[www.seirich.fr](http://www.seirich.fr)